

COMMUNE DE LADOIX-SERRIGNY

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2016

AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR DE CETTE REUNION :

20 janvier 2016

L'an deux mille seize et le vingt-sept janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de LADOIX-SERRIGNY régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent LUCOTTE, Maire.

Présents : M. Vincent LUCOTTE, Mme Chantal GAUTHRAY MM. Alain GEROME, Emilien DURIGON, Mme Marie-Claude DURAND, M. Laurent MURAT, Mme Joëlle BAZOT-BOUDOT, M. Gaston RAVAUT, Mme Agnès MARCHETTO, MM. Pierre HENNINGER, Pascal MINGUET, Jérôme FOL, Mmes Alexandra CAGNA, Corinne GARREAU, Aline KUTTER, Fanny GAGNEUR, Sabrina MENDOWSKI, M. Pierre-François MALDANT

Absent excusé : M. Philippe JACQUELIN ayant donné pouvoir à Mme Corinne GARREAU

Secrétaire de séance : Mme Sabrina MENDOWSKI

Le compte rendu de la séance précédente, après lecture, est approuvé à l'unanimité.

- 1) *Création d'un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe*
- 2) *Création d'un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe*
- 3) *Création d'un poste d'Adjoint technique 1^{ère} classe*
- 4) *Création d'un poste occasionnel d'adjoint technique 2^{ème} classe*
- 5) *Tarifs verres caveau Pierre Gourillon*
- 6) *Mise en place de la participation de la commune sur la garantie maintien salaire*
- 7) *Délaissé de voirie hameau de Buisson*
- 8) *Acquisition foncière d'une parcelle Avenue du Champ de Foire*
- 9) *Déclassement délaissé de voirie Rue du Pressoir*
- 10) *Acquisition foncière d'une parcelle Rue du Pressoir*
- 11) *Avenant n°1 à la convention signée avec la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud portant sur la compétence « gestion des eaux pluviales »*
- 12) *Rétrocession voirie Le Riot*
- 13) *Modification simplifiée du Plan Local D'urbanisme – Approbation de la modification simplifiée n°1*
- 14) *Programme Soutien à la Voirie et Amendes de Police – Voirie 2016*
- 15) *Programme Soutien à la Voirie et Amendes de Police – Aménagement d'un parking aux Lauchères*
- 16) *DETR 2016 – Vestiaires, Complément de dossier*
- 17) *Demande de subvention exceptionnelle pour la voirie 2016 dans le cadre de la réserve parlementaire auprès du Sénateur Houpert*
- 18) *Demande de subvention exceptionnelle pour la réfection des salles de classe de l'école élémentaire dans le cadre de la réserve parlementaire auprès du Sénateur Patriat.*
- 19) *Approbation du Plan Communal de Sauvegarde*

- 1) **Création d'un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe**
(2016-01)

Suite à l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire pour l'avancement d'un agent, le Conseil municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité, de créer un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet.

2) **Création d'un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe**
(2016-02)

Suite à l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire pour l'avancement d'un agent, le Conseil municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité, de créer un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe à temps complet.

3) **Création d'un poste d'Adjoint technique 1^{ère} classe**
(2016-03)

Suite à l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire pour l'avancement d'un agent, le Conseil municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité, de créer un poste d'Adjoint Technique 1^{ère} classe à temps complet.

4) **Création poste occasionnel adjoint technique (renfort école maternelle)**
(2016-04)

Monsieur le Maire donne connaissance du rapport des commissions scolaire et gestion du personnel qui se sont réunies le 11 janvier dernier.

Suite à la suppression du poste d'EVS (Employé de Vie Scolaire) et afin d'améliorer les conditions d'accueil des enfants et de préserver le personnel communal en mettant à disposition une 4^{ème} personne le matin mais uniquement pendant le temps scolaire, il propose pour répondre à ces besoins, la création d'un emploi occasionnel d'adjoint technique 2^{ème} classe. Des contrats occasionnels pourraient être conclus entre chaque période de vacances du 1^{er} février au 30 juin 2016 à raison de 13 heures hebdomadaires pendant le temps scolaire les lundi, mardi, jeudi et vendredi matin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité de créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe du 1^{er} février 2016 au 30 juin 2016 à raison de 13 heures hebdomadaires sur le temps scolaire (IM 321).

5) **Tarifs verres caveau Pierre Gourillon**
(2016-05)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il convient de voter certains tarifs de remplacement du matériel disponible dans le caveau Pierre Gourillon.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **FIXE**, à l'unanimité, les tarifs suivants à compter du 1^{er} mars 2016.

-	Série Elégance :	verre 24,5 cl par 12	2.00 € TTC l'unité
		verre 19 cl par 12	1.80 € TTC l'unité
		flûte 17 cl par 12	1.70 € TTC l'unité

6) **Mise en place de la participation de la commune sur la garantie maintien salaire**
(2016-06)

Dans le domaine de la prévoyance, Monsieur le Maire rappelle qu'il avait proposé au conseil municipal du 28 octobre 2015 de participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissaient de souscrire et de fixer le montant mensuel de la participation.

Le Comité Technique sollicité ayant rendu un avis favorable, Monsieur le Maire propose la mise en place de la participation en prévoyance dans le cadre d'une procédure de labellisation. Les agents de la commune bénéficiant d'un contrat « Garantie Maintien de Salaire » (GMS), cotisent par un pourcentage de leur traitement, la participation communale doit être, elle, forfaitaire.

Il est proposé de participer à compter du 1^{er} février 2016 à hauteur de 12 €/mois pour les agents dont la tranche de rémunération brute mensuelle est inférieure à 1 599 €, à 10 €/mois dont la tranche de rémunération brute mensuelle est comprise entre 1 600 € et 1 999 €, à 7 €/mois dont la tranche de rémunération brute mensuelle est comprise entre 2 000 € et 2 500 €, et 5 €/mois dont la tranche est supérieur à 2 501 € ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **ACCEPTE**, à l'unanimité, cette proposition.

7) **Déclassement d'un délaissé de voirie et vente à un particulier**
(2016-07)

Monsieur le Maire informe les élus que la SCI BUISSONNIERE a sollicité la commune afin d'acquérir une partie du domaine public jouxtant sa propriété sise 5 Grande Rue Hameau de Buisson et une partie de la parcelle AL 340.

Conformément au code de la voirie routière, la procédure de classement ou de déclassement d'une voie communale est dispensée d'une enquête publique lorsque l'opération envisagée ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le déclassement sans enquête publique préalable de cette partie du domaine public jouxtant la propriété de la SCI BUISSONNIERE sise 5 Grande Rue Hameau de Buisson et d'une partie de la parcelle AL 340 d'une surface totale de 39 m² et la cession à la SCI BUISSONNIERE moyennant le prix de 60 €/m².

Les frais liés aux honoraires du notaire seront à la charge de la SCI BUISSONNIERE.

8) **Acquisition foncière d'une parcelle Avenue du Champ de Foire**
(2016-08)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'aménagement urbain de l'Avenue du Champ de Foire s'est fait par erreur sur une partie d'une parcelle privée. Il convient de faire une régularisation en passant chez le notaire avec les frais à la charge de la commune, il s'agit d'une acquisition foncière à l'euro symbolique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'acquérir une partie de la parcelle concernée pour l'euro symbolique.

Les frais notariés et de bornage restent à la charge de la commune,

9) **Déclassement délaissé de voirie Rue du Pressoir**
(2016-09)

Monsieur le Maire informe les élus que M. Laurent AMAND a informé la commune de LADOIX-SERRIGNY que son terrain empiétait le domaine public.

Conformément à l'article L 141-3 du code de la voirie routière, la procédure de classement ou de déclassement d'une voie communale est dispensée d'une enquête publique lorsque l'opération envisagée ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le déclassement sans enquête publique préalable de la partie du domaine public situé devant la propriété cadastrée AP 486 appartenant à M. Laurent AMAND.

Les frais liés aux honoraires du notaire seront partagés entre la commune et M. Laurent AMAND.

10) Acquisition Foncière Rue du Pressoir
(2016-10)

Monsieur le Maire expose que la commune empiète sur le domaine privé de M. Laurent AMAND. Il convient de faire une régularisation en passant chez le notaire avec les frais partagés entre la commune et M. AMAND, il s'agit d'une acquisition foncière à l'euro symbolique. Les parties des parcelles concernées sont identiques que pour la délibération précédente.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'acquérir une partie de la parcelle AP 486 pour l'euro symbolique.

Les frais notariés seront pour moitié à la charge de la commune et de M. AMAND.

11) Avenant n°1 à la convention signée avec la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud portant sur la compétence « gestion des eaux pluviales »
(2016-11)

Vu l'évolution en cours de la législation et notamment la loi NOTRe redéfinissant les contours des compétences en matière d'eau et d'assainissement et ne permettant pas, avant la fin des travaux ministériels, de statuer quant au périmètre définit de transfert,

Afin d'intégrer les réflexions en cours dans ce domaine, la convention relative à l'exercice, à titre transitoire, de la compétence « gestion des eaux pluviales » signée en 2015 doit être prolongée.

M. le Maire propose au conseil municipal de continuer de prendre en charge pour l'année 2016 la gestion de ce service par le biais d'un avenant à la convention initiale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE**, à l'unanimité, les modifications apportées à la convention initiale, à savoir l'article 4 « Durée » est modifié comme suit : la convention est prolongée pour une durée d'un an supplémentaire soit jusqu'au 31 décembre 2016. L'avenant entrera en vigueur au 1er janvier 2016.

12) Rétrocession voirie Le Riot
(2016-12)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que M. Hervé OCQUIDANT envisage de rétrocéder la totalité des parcelles AT 433, 434 et 435 constituant la voirie du lotissement « Le Riot ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **ACCEPTE**, à l'unanimité, cette rétrocession à titre gratuit et **DÉCIDE** d'intégrer lesdites parcelles dans le domaine public communal.

13) Modification simplifiée du Plan Local D'urbanisme – Approbation de la modification simplifiée n°1
(2016-13)

Le projet de modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Ladoix-Serrigny et l'exposé de ses motifs, a été porté à la connaissance du public, par avis de mise à disposition en date du 28 octobre 2015, en vue de lui permettre de formuler des observations pendant un délai d'un mois préalablement la convocation du conseil municipal.

Aucune observation n'a été formulée par le public.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'approuver le dossier de modification simplifiée n° 1 du P.L.U.

14) Programme Soutien à la Voirie et Amendes de Police – Voirie 2016
(2016-14)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **APPROUVE**, à l'unanimité, le projet de travaux de voirie 2016 : Nouvelles, virage rue des Rossignols, Rue du Bief, Rue de Massenet et Rue des Trois Noyers pour un montant de 117 366.50 € HT et **SOLLICITE** le concours du Conseil Départemental dans le cadre du Programme de Soutien à la Voirie communale (PSV) et de la répartition du produit des Amendes de police. Il précise que les dépenses seront inscrites à la section investissement du budget de la commune de l'année 2016,

15) Programme Soutien à la Voirie et Amendes de Police – Aménagement d'un parking aux Lauchères
(2016-15)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **APPROUVE**, à l'unanimité, le projet de travaux d'aménagement d'un parking sur le site des Lauchères pour un montant de 94 392 € HT et **SOLLICITE** le concours du Conseil Départemental dans le cadre du Programme de Soutien à la Voirie communale (PSV) et de la répartition du produit des Amendes de police. Il précise que les dépenses seront inscrites à la section investissement du budget de la commune de l'année 2016.

16) DETR 2016 – Vestiaires, Complément de dossier
(2016-16)

Le 9 décembre 2015, le Conseil Municipal autorisait Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR et, plus largement, auprès des financeurs potentiels pour la construction de vestiaires.

Il s'avère que la définition précise des besoins a conduit à modifier les devis établis. Le plan de financement doit donc faire l'objet d'une adaptation soumise à l'approbation du conseil municipal.

Les dossiers DETR doivent présenter une concordance entre les devis établis et les plans de financement correspondants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **APPROUVE**, à l'unanimité, le nouveau plan de financement pour un montant estimatif de 184 911.80 € HT.

17) Demande de subvention exceptionnelle pour la voirie 2016 dans le cadre de la réserve parlementaire auprès du Sénateur Houpert
(2016-17)

Dans le cadre du projet de travaux de voirie 2016 : Nouvelles, virage rue des Rossignols, Rue du Bief, Rue de Massenet et Rue des Trois Noyers, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la possibilité de soumettre ce dossier à une demande de subvention exceptionnelle concernant la réserve parlementaire auprès de M. Alain HOUPERT, Sénateur de la Côte d'Or.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité, de valider les travaux décrits ci-dessus pour un montant de 117 366.50 € HT et **SOLLICITE** une aide financière auprès de M. HOUPERT, Sénateur de la Côte d'Or, dans le cadre de la réserve parlementaire.

18) Demande de subvention exceptionnelle pour la réfection des salles de classe de l'école élémentaire dans le cadre de la réserve parlementaire auprès du Sénateur Patriat.
(2016-18)

Dans le cadre de travaux de réfection de deux salles de classe portant sur l'isolation des murs et tableaux des fenêtres, le rehaussement du sol avec isolation et pose de revêtement PVC, la peinture des plafonds et murs ainsi que des travaux de plomberie-chauffage, Monsieur le

Maire informe le Conseil municipal de la possibilité de soumettre ce dossier à une demande de subvention exceptionnelle concernant la réserve parlementaire auprès de M. François PATRIAT, Sénateur de la Côte d'Or.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **DÉCIDE**, à l'unanimité, de valider les travaux décrits ci-dessus et **SOLLICITE** une aide financière auprès de M. PATRIAT, Sénateur de la Côte d'Or, dans le cadre de la réserve parlementaire.

19) Approbation du Plan Communal de Sauvegarde (2016-19)

Monsieur le Maire rappelle à son conseil le travail de la commission sur l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S).

Ce plan regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Le P.C.S comprend un certain nombre de documents qui devront être réactualisés régulièrement.

Après avoir pris connaissance de ce document et après en avoir délibéré, le conseil municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le Plan Communal de Sauvegarde de la commune de LADOIX-SERRIGNY.

Questions diverses

En ce qui concerne le compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation (Article L 2122-22 du CGCT Code Général des Collectivités Territoriales) l'assemblée est informée que le maire a renoncé à exercer le droit de préemption urbain suite aux dépôts des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) concernant les biens suivants :

- Le 22 décembre 2015 pour le 17 Rue de Serrigny
- Le 12 janvier 2016 pour le 15 Rue de Serrigny
- Le 15 janvier 2016 pour le 8 rue du Meix Mariller (Hameau de Corcelles)

Les devis suivants ont été signés :

- 10 décembre 2015 ROUGEOT 13 534,62 € Réfection Trottoirs Rues St Vincent et Terres Martin (Complément travaux SICECO)
- 17 décembre 2015 VDS 2 131,20 € Fourniture et mise en place bâche biodégradable Route de Ruffey
- 22 décembre 2015 BASSIGNY POIDS LOURD 32 340,00 € Véhicule NISSAN
- 11 janvier 2016 LAVEAUX 603,32 € Grillage jardin d'enfants
- 13 janvier 2016 MDB 545,50 € Fourniture et pose panneaux arrêt bus (Barrigard et Avenue du Champ de Foire)
- 20 janvier 2016 D. GAUDILLAT 3 114 € Sonorisation Salle P. Gourillon
- 26 janvier 2016 MAISON HOTELIERE 434,45 € Verres "série Elegance" Caveau P. Gourillon

Monsieur le maire fait part à l'ensemble du conseil municipal de la nécessité d'annuler la délibération du 9 décembre 2015 portant sur le déclassement de voirie. Les délibérations des points 7, 8, 9 et 10 prises au cours de cette séance sont plus précises.

Lors de la délibération portant sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme, M. Jérôme FOL souhaite savoir si l'inscription de la cunette et le déclassement de certaines parcelles sur le hameau de Corcelles peuvent être intégrées à cette modification. Monsieur le Maire lui répond que cela n'est pas possible dans le présent dossier que cela doit faire l'objet d'une autre modification.

Lors de la délibération portant sur le complément de dossier DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) M. Jérôme FOL attire l'attention sur l'accès des camions de livraisons de matériaux ou autre au stade des Lauchères. En effet, lors de la dernière réunion du groupe de travail « gens du voyage », une réflexion s'est engagée sur les mesures à mettre en place pour bloquer l'accès au terrain de football. Il propose que les commissions concernées travaillent ensemble sur ce projet.

Mme Aline KUTTER demande des précisions quant à l'achat du panneau « arrêt de bus » aux Barrigards. Monsieur le Maire lui répond que cet arrêt n'était pas matérialisé et qu'en fonction du chauffeur de bus, la dépose des élèves pouvait s'effectuer plus loin que l'arrêt initialement prévu.

M. Jérôme FOL revient sur son intervention lors du dernier conseil municipal portant sur les commentaires figurant sur la page Facebook de la commune. En effet, il continue d'être interpellé sur des articles et des commentaires qui n'apparaissent plus. MM. Pascal MINGUET et Laurent MURAT lui font la même réponse qu'en décembre, c'est-à-dire qu'ils s'autorisent à retirer certains commentaires à caractères discriminatoires, racistes...., mais pour le cas cité il n'en a rien été.

M. le Maire informe le conseil municipal que Mme Sabrina MENDOWSKI a accepté reprendre la gestion du bulletin municipal. Lors de la prochaine séance du conseil municipal, le conseil municipal modifiera la composition de la commission du bulletin municipal. En effet, M. Olivier MENDOWSKI souhaite intégrer cette commission.

Mme Fanny GAGNEUR signale qu'il devient urgent de faire quelque chose le long du chemin des Epenots. En effet, de nombreux arbres sont couchés et cela peut être dangereux pour tous. M. le Maire fera un courrier au propriétaire riverain concerné.

M. Jérôme FOL demande l'avancement du dossier de bornage route de Ruffey. M. Alain GEROME lui répond que le bornage est prévu jeudi 28 janvier à 10 heures, il invite M. Jérôme FOL à assister à ce bornage.

La séance est levée à 22 h 05.

Vu par Nous, Vincent LUCOTTE, Maire de la Commune de LADOIX-SERRIGNY, pour être affiché le 1^{er} février 2016 à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.

Le Maire,